



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°82
5 décembre 2018

- Décisions du 27 novembre 2018 portant délégation de signature :

*ordre général	P 2
*ressources humaines	P 6
*ordonnateurs secondaires	P 13
*marchés	P 18
*achats	P 24

Direction territoriale Rhône Saône

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



D E C I S I O N

Portant délégation de signature

La Directrice territoriale de VNF RHÔNE SAÔNE

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD, délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et à l'exception du point I de l'article 1er portant sur les marchés publics, au personnes ci-après :

M. Eric POIRSON, secrétaire général par intérim à partir du 1er novembre 2018

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Sylvain ROBICHON, adjoint,

Mme Caroline PROSPERO, responsable de la direction de l'ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Cécile BOULOGNE, adjointe,
M. Steven HALL, responsable de la direction de la gestion durable.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service) et, en cas d'urgence, agir en justice, déposer plainte (article 1 paragraphe III de la délégation de pouvoir du directeur général), à :

Mme Sandrine SAUZIN, responsable du pôle juridique et marchés – direction

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour prendre tout acte, décision ou avis relatifs aux occupations temporaires de prise ou rejet d'eau du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total annuel ne dépassant pas 6 000 €, à :

M. Sylvain ROBICHON, responsable du bureau gestion domaniale – direction du développement

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour prendre tout acte, décision ou avis relatifs aux occupations temporaires de prise ou rejet d'eau du domaine public fluvial portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total annuel ne dépassant pas 1 000 € et dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, à :

Mme Marylène DE OLIVEIRA, chargée de gestion domaniale au bureau gestion domaniale – direction du développement

Mme Muriel MARILLIER, chargée de gestion domaniale au bureau gestion domaniale – direction du développement

Article 6

a) En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total, rapporté à l'année, ne dépassant pas 6 000 €, à l'exclusion :

- des occupations temporaires de prise ou rejet d'eau
- des autorisations ou conventions délivrées à titre gratuit
- des autorisations ou conventions dont le bénéficiaire est un agent de VNF ou un agent public (en activité ou non)

b) Pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage,

Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE délégation de signature est donnée pour prendre toute autorisation d'occupation temporaire « escales » sur le domaine géré par Voies navigables de France d'un montant total annuel prévisionnel inférieur à 50 000 €, à :

Mme Malvina KELLER-RICHEZ, Responsable du bureau tourisme, territoires, concessions portuaires
– direction du développement

Article 8

La décision du 08 octobre 2018 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 27 novembre 2018

**La Directrice territoriale
de Voies navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Cécile AVEZARD

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature

- pour signer des décisions d'occupation temporaire d'un montant inférieur à 6 000 €, hors occupations temporaires de prise ou rejet d'eau, occupations à titre gratuit et occupations bénéficiant à un agent

- pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemins de halage

Nom	Fonction
Philippe SCHNEIDER	Responsable par intérim de la subdivision de Frontignan à compter du 3/09/2018
Guillaume CHAUVEL	Responsable de la subdivision de Grand Delta
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon
N.	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de la subdivision de Mâcon
Jérôme QUITTARD	Chef de l'UTI Petite Saône
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Georges PIGNOT	Adjoint au responsable de la subdivision du Grand Delta
Eric TISSIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Philippe MENEGAIN	Adjoint au chef de l'UTI Petite Saône
Denis JEANDENAND	Responsable Domaine et Sécurité de l'UTI Petite Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs



D E C I S I O N
Portant délégation de signature
En matière de ressources humaines

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu le décret n°91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies Navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectées à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 modifié en dernier lieu le 18 décembre 2014 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 modifié le 14 novembre 2014 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD, Directrice territoriale Rhône-Saône délégation est donnée à :

M. Eric POIRSON, secrétaire général par intérim à partir du 1^{er} novembre 2018

Pour signer tout acte et décision en matière de ressources humaines tels que définis à l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014, modifiée par décision du 13 juillet 2015, à savoir :

- Tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service,
- Les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève,
- Les décisions d'intérim,
- L'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :
A/ personnels mentionnés au 1^o de l'article 4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
B/ personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
C/ ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (article L 4312-3-1-2 code des transports) ;
D/ agents non titulaires et contractuels de droit public (article L 4312-3-1-3 code des transports) ;
E/ salariés régis par le code du travail (article L 4312-3-1-4^o du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2 : Dans la limite de leurs attributions, délégation est donnée à :

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Sylvain ROBICHON adjoint,
Mme Caroline PROSPERO, responsable de la direction de l'ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Cécile BOULOGNE, adjointe,
M. Steven HALL, responsable de la direction de la gestion durable,
Mme Aurélie FRANCHI, responsable du bureau communication,

Et à MM. les responsables de subdivisions, et en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints désignés dans l'annexe I.

Pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants, concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- Autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- Autorisations spéciales d'absence suivantes sur présentation des justificatifs correspondants :
 - Pour garde d'enfant malade ou pour assurer momentanément la garde,
 - Pour les événements de famille suivants :
 - Mariage/ PACS de l'agent,
 - Naissance ou adoption d'un enfant,
 - Mariage d'un enfant,
 - Décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
 - Décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
 - Pour les parents d'élèves,

- Pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives,
- Pour les femmes enceintes :
 - Pour les séances de préparation à l'accouchement,
 - Pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.
- Ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants,
- Mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- Autorisations de remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,
- Relevés d'heures (vacations, RTT), relevés d'heures supplémentaires, relevé d'ISH.

Article 3

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe II pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- Autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale
- Ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants

Article 4

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe III pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- Autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale

Article 5

La décision du 18 octobre 2018 en matière de ressources humaines est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 27 novembre 2018

**La Directrice territoriale
De Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Cécile AVEZARD

Annexe I

Liste des chefs de subdivision ayant délégation de signature en matière de ressources humaines Pour les actes et décisions de gestion courante visés à l'article 2

Nom	Fonction
Guillaume CHAUVEL	Responsable de la subdivision de Grand Delta
Denis STRICHER	Responsable de la subdivision Études et travaux de Beaucaire
N.	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de la subdivision de Mâcon
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole
Philippe SCHNEIDER	Responsable par intérim de la subdivision de Frontignan à compter du 03/09/2018
Jérôme QUITTARD	Chef de l'UTI Petite Saône
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de subdivision de la Vallée du Doubs

Liste des adjoints ayant délégation de signature En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de subdivision

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Georges PIGNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Éric TISSIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Philippe MENEGAIN	Adjoint au Chef de l'UTI Petite Saône
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau des ressources humaines et formation

Annexe II

Liste des encadrants ayant délégation de signature En matière de ressources humaines pour :

- Les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique
- Ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants

SIEGE

Nom	Fonction
Thomas MOMBER	Responsable du bureau Maintenance (DGD)
Karine PASCAL	Responsable du bureau Environnement Gestion Hydraulique (DGD)
Sylvie DEVUN	Responsable bureau Exploitation Sécurité de la Navigation (DGD)
Caroline DUMONT	Responsable du bureau information géographique (DGD)
Cécile BOULOGNE	Responsable du bureau d'Études de Lyon (DI)
Dominique DUNAND	Responsable du bureau d'Études de Besançon (DI)
Anne VEXLARD	Responsable du bureau Moyens généraux, parc, immobilier (SG)
Caroline FROMENT	Responsable du bureau Sécurité prévention (SG)
Fathia BADIN	Responsable du bureau Comptabilité (SG)
Alain BERNARD	Responsable du bureau informatisation (SG)
Sylvain ROBICHON	Responsable du bureau gestion domaniale (DDEV)
Sandrine SAUZIN	Responsable du pôle juridique et marchés (direction)
Rachid BIOUD	Responsable du bureau Économie, transport et prospective (DDEV)
Benjamin FAUVEAU	Responsable de la mission territoriale de développement PACA/LR
Malvina KELLER-RICHEZ	Responsable du bureau Tourisme, territoires, concessions portuaires (DDEV)
N.	Responsable du bureau Gestion et Qualité des opérations (DI)
Florent BUCHWALTER	Responsable de la mission conseil, gestion, modernisation (CGM)
Claudine BARDIN-FLOIRAS	Agent comptable secondaire

Annexe III

Liste des encadrants ayant délégation de signature En matière de ressources humaines pour :

- Les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

Nom	Fonction
Subdivision de Grand Delta	
DRAHON Adrien	Responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
BOCASSINI Gil	Chef d'équipe poste écluse Saint-Gilles
LE BAS Jean-Claude	Chef d'équipe maintenance du linéaire CE St Gilles
Subdivision de Dole	
GUILLEMOT Jean	Responsable exploitation entretien travaux neufs
FRANCIOLI Régis	Coordonnateur maintenance CRR
CHANIET Claude	Chef d'équipe exploitation
COGET Mickaël	Chef d'équipe exploitation travaux
N.	Chef d'équipe responsable CE Dole
LOUIS Lionel	Chef d'équipe responsable CE Moulin des Malades
Subdivision de Frontignan	
ROYER David	Responsable Centre de Palavas
PUARD Gilles	Chef d'équipe responsable exploitation Palavas
DEPERRIAUX Bruno	Chef d'équipe responsable matériel Palavas
UTI Petite Saône	
BONADEI Édouard	Chef d'équipe exploitation
JAONAH Jean-Charles	Chef d'équipe maintenance spécialisée sur ouvrages
CLAVIER Dominique	Chef d'équipe maintenance spécialisée du linéaire
RACE Hervé	Chef d'équipe maintenance spécialisée du linéaire
PIETRYKOWSKI Hervé	Responsable maintenance spécialisée du linéaire et exploitation
DENIZOT Christophe	Responsable centre d'exploitation de Cendrecourt
MILLERAND Jean-Jacques	Responsable maintenance spécialisée sur ouvrage
VIEILLARD Julien	Chef d'équipe exploitation
VACELET Pierre	Chef d'équipe exploitation
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance spécialisée du linéaire
Subdivision de Lyon	
SADONNET Thierry	Responsable secteur Saône et site éclusier de Rochetaillée Lyon

Nom	Fonction
Subdivision de la Vallée du Doubs	
PAUTOT Laurent	Responsable entretien-exploitation VDD Sud
THEVENOT Vincent	Responsable pôle domaine
BEDEAUX Bruno	Responsable maintenance
FIGUEROO Charles	Responsable entretien-exploitation VDD Nord
MARBACH Claude	Chef d'équipe exploitation VDD Nord
ROUHIER Gildas	Chef d'équipe adjoint travaux VDD Nord
COUR Alexandre	Chef d'équipe exploitation VDD Sud
BIGNET Gérard	Chef d'équipe entretien Dôle
VUILLIER Éric	Contrôleur travaux
PAOLI Claude	Chef d'équipe d'exploitation Montbéliard Sud
NICOLAS Jérôme	Chef d'équipe MSL VDD Nord



D E C I S I O N
Portant délégation de signature
Relative à la compétence d'ordonnateur secondaire

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD, Directrice territoriale Rhône-Saône délégation est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

Et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD et de M. Olivier NOROTTE, à :

M. Eric POIRSON secrétaire général par intérim depuis le 1^{er} novembre 2018

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD, de M. Olivier NOROTTE et de M. Eric POIRSON délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, M. Sylvain ROBICHON adjoint,

Mme Caroline PROSPERO, responsable de la direction de l'ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Cécile BOULOGNE, adjointe,

M. Steven HALL, responsable de la direction de la gestion durable.

Pour signer :

- Tout engagement juridique relatif aux dépenses
- Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature
- La certification du service fait

Article 3

Délégation de signature est donnée aux responsables d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I- 1, pour signer tout engagement juridique relatif aux dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 4

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer tout engagement juridique relatif aux dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Fathia BADIN, responsable du centre de services partagés, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Roland MAGNIN adjoint, pour :

- Effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- Signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :
 - Tout engagement juridique relatif aux dépenses
 - Les demandes de paiement et les pièces y afférentes
 - La certification du service fait

Article 6

Délégation de signature est donnée aux agents du centre de services partagés désignés dans l'annexe I-3 pour certifier le service fait.

Article 7

La décision du 08 octobre 2018 relative à la compétence d'ordonnateur secondaire est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 27 novembre 2018

**La Directrice territoriale
De Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

**SIGNE
Cécile AVEZARD**

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

**Liste des responsables d'unité comptable ayant délégation de signature
En matière d'engagement juridique relatif aux dépenses
Et de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature**

Nom	Fonction	Unité comptable
Guillaume CHAUVEL	Responsable de la subdivision Grand Delta	Grand Delta
Denis STRICHER	Responsable de la subdivision Études et travaux de Beaucaire	Beaucaire/Gd travaux
N.	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole	Dole
Philippe SCHNEIDER	Responsable par intérim de la subdivision de Frontignan à compter du 03/09/2018	Frontignan
Jérôme QUITTARD	Chef de l'UTI Petite Saône	Petite Saône
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon	Lyon
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de la subdivision de Mâcon	Mâcon
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
Anne VEXLARD	Responsable du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
Fathia BADIN	Responsable du bureau comptabilité	SG-BC
N.	Adjoint au Secrétaire général, Responsable des ressources humaines	SG-BRHF

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature En cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Georges PIGNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Éric TISSIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau Ressources humaines et formation
Philippe MENEGAIN	Adjoint au Chef de l'UTI Petite Saône
Roland MAGNIN	Adjoint au responsable du bureau comptabilité

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-3

Liste des agents ayant délégation de signature Pour la certification du service fait

Nom	Fonction
Mathieu BUPTO	Comptable
Nicolas DE FRANCESCHI	Comptable
Jean FIAN	Comptable
Patrick BALLOFFET	Comptable
Cécile JULLIARD	Comptable
Aurélie POTHIN	Comptable



D E C I S I O N
Portant délégation de signature
En matière de marchés publics

La Directrice territoriale de VNF RHÔNE SAÔNE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile AVEZARD, directrice territoriale Rhône-Saône, à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

Et, en cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD, directrice territoriale Rhône-Saône et M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint, à :

M. Eric POIRSON secrétaire général par intérim à partir du 1 er novembre 2018

Pour signer tout acte et décision en matière de marchés publics tels que définis au paragraphe I de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014 modifiée par décision du 13 juillet 2015, à savoir :

- Conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, et accords-cadres, d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accords-cadres, quel qu'en soit le montant,
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadre, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
Mme Caroline PROSPERO, responsable de la direction de l'ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à Mme Cécile BOULOGNE, adjointe,
M. Steven HALL, responsable de la direction de la gestion durable,

Pour signer les actes et décisions en vue de :

- Conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre et accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

Article 3

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs d'unités, chefs de subdivisions désignés dans l'annexe I-1, et, en cas d'absence ou d'empêchement, aux adjoints désignés dans l'annexe I-2, pour signer les actes et décisions en vue de :

- Conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 € HT,
- Conclure tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 20 000 € HT.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans les tableaux des annexes I-2 et I-3, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer les actes et décisions en vue de :

- Conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 € HT,
- Prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

Article 5

La décision du 18 octobre 2018 en matière de marchés publics est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 27 novembre 2018

**La Directrice territoriale
De Voies navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Cécile AVEZARD

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

**Liste des chefs d'unités, chefs de subdivision et adjoints ayant délégation de signature
Pour l'article 3
(Marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre< 20 000 € HT)**

Nom	Fonction
Thomas MOMBER	Responsable du bureau Maintenance (DGD)
Karine PASCAL	Responsable du bureau Environnement Gestion Hydraulique (DGD)
Sylvie DEVUN	Responsable bureau Exploitation Sécurité de la Navigation (DGD)
N.	Responsable du bureau gestion et qualité des opérations (Ingénierie)
Cécile BOULOGNE	Responsable du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Denis STRICHER	Responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire (Ingénierie)
Dominique DUNAND	Responsable du bureau d'Études de Besançon (Ingénierie)
Alain BERNARD	Responsable du bureau Informatisation (SG)
Anne VEXLARD	Responsable du bureau Moyens généraux et parc, Immobilier (SG)
Caroline FROMENT	Responsable du bureau Sécurité prévention (SG)
Sandrine SAUZIN	Responsable du pôle juridique et marchés (Direction)
Malvina KELLER-RICHEZ	Responsable du bureau Tourisme, territoires, concessions portuaires (DDEV)
Rachid BIOUD	Responsable du bureau économie, transport et prospective (DDEV)
Guillaume CHAUVEL	Responsable de la subdivision de Grand Delta
N.	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole
Philippe SCHNEIDER	Responsable par intérim de la subdivision de Frontignan à compter du 03/09/2018
Jérôme QUITTARD	Chef de l'UTI Petite Saône
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de la subdivision de Mâcon
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

**Liste des agents ayant délégation de signature
Pour l'article 3 (marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT) en
cas d'absence du chef de bureau ou de subdivision
Et pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)**

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Georges PIGNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Eric TISSIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau Ressources humaines et formation
Philippe MENEGAIN	Adjoint au Chef de l'UTI Petite Saône

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-3

**Liste des agents ayant délégation de signature
Pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)**

Nom	Fonction
Direction –communication	
Aurélie FRANCHI	Responsable du bureau Communication
Subdivision de Grand Delta	
Joseph VIOLLIN	Responsable du Pôle sécurité de la navigation
Adrien DRAHON	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
Michel BLONDEL	Technicien en charge des études et de l'environnement
Jocelyn ROYER	Technicien en charge de la maintenance
Sébastien COLLARD	Technicien en charge de la sécurité et du développement
Jean-Sylvère PATER	Responsable maintenance des ouvrages
Philippe BRUNIER-COULIN	Responsable exploitation, ouvrages et linéaire
Éric BARON	Technicien supérieur du Développement Durable
Subdivision de Dole	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation entretien travaux neufs
Régis FRANCIOLI	Coordonnateur maintenance CRR
Subdivision de Frontignan	
Bruno DEPERRIAUX	Responsable matériel
Gilles PUARD	Responsable chantiers
David ROYER	Responsable du centre de Palavas
UTI Petite Saône	
Hervé PIETRYKOWSKI	Responsable maintenance spécialisée du linéaire et exploitation
Denis JEANDENAND	Responsable domaine et sécurité
Bernard VANDAELE	Responsable ingénierie de proximité

Jean-Jacques MILLERAND	Responsable maintenance spécialisée sur ouvrages
V.	Responsable QSE et matériel
Subdivision de Lyon	
Vincent PRIN-ABEIL	Responsable Rhône amont
Thierry SADONNET	Responsable Saône
Franck THOLLET	Responsable du domaine fluvial
Luc NEYRAND	Responsable Exploitation
Subdivision de Mâcon	
Philippe MAUGER	Responsable ouvrages
Lionel CONVERT	Responsable linéaire
Serge SAHUC	Technicien en charge de la sécurité et de la maintenance chenal
Sylvain CIERNIAK	Responsable travaux environnementaux et développement
Subdivision de la Vallée du Doubs	
Bruno BEDEAUX	Responsable maintenance
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Éric VUILLIER	Responsable Travaux
Charles FIGUERO	Responsable entretien / exploitation secteur Montbéliard
Vincent THEVENOT	Responsable Domaine et maisons éclusières
Élise MAGNIN-RUDELLI	Chargée des maisons éclusières de la subdivision de la Vallée du Doubs



D E C I S I O N
Portant délégation de signature
En matière d'achats inférieurs à 1000 € HT

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Cécile AVEZARD, Directrice territoriale Rhône-Saône délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau annexe I-1, dans la limite de leurs attributions et compétences, et sous le contrôle des chefs de subdivisions et chef d'unité comptable, pour signer les actes et décisions en matière d'achats de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 1 000 € HT.

Article 2

La décision du 18 octobre 2018 en matière d'achats inférieurs à 1000 euros est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 27 novembre 2018

La Directrice territoriale
De Voies navigables de France
RHONE SAONE

SIGNE
Cécile AVEZARD

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature Pour effectuer des achats inférieurs à 1000 € HT

Nom	Fonction
Direction - Communication	
BLANCHON Didier	Gestionnaire de la vedette le Rhône
Subdivision de Grand Delta	
SUAU Emmanuel	Responsable maintenance
DAURET Jacques	Maintenance des ouvrages
LE BAS Jean-Claude	Maintenance du linéaire CE St Gilles
Laurent RAZZINI	Travaux Bâtiment
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
ROCHE Philippe	Maintenance des ouvrages hydrauliques
RIGOLLET Cyril	Responsable entretien secteur aval et balisage
Subdivision de Dole	
COGET Mickaël	Responsable maintenance CRR
BOITET Camille	Responsable mécanique et HS
CHANIET Claude	Responsable exploitation
BARTHE Olivier	Technicien maintenance
UTI Petite Saône	
BONADEI Édouard	Chef d'équipe exploitation
CLAVIER Dominique	Chef d'équipe maintenance spécialisée du linéaire
RACE Hervé	Chef d'équipe maintenance spécialisée du linéaire
JAONAH Jean-Charles	Chef d'équipe maintenance spécialisée des ouvrages
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance spécialisée du linéaire
DENIZOT Christophe	Chef d'équipe exploitation
VACELET Pierre	Chef d'équipe exploitation
VIEILLARD Julien	Chef d'équipe maintenance spécialisée sur ouvrages
Subdivision de Lyon	
NEYRAND Luc	Responsable centre d'exploitation Fillon
TOMEZAK Patrick	Gestionnaire site Fillon
COQUELIN Bernard	Correspondant local Hygiène et Sécurité

PERRIN Yves	Responsable de l'équipe entretien à FILLON
DANDRIEUX Christophe	Chef d'équipe Écluse de Couzon
Subdivision de Mâcon	
DONGUY Dominique	Gestion des fournitures, COT et TH
MATHURIAU Rémy	Entretien voie d'eau
BIEVLIET Christophe	Bathymétrie
TYNEVEZ Sébastien	Responsable maintenance ouvrages
Subdivision de la Vallée du Doubs	
GUIGNARD Anne - Marie	Chargée domaine Secteur Montbéliard
N.	Adjoint exploitation
ROUHIER Gildas	Adjoint travaux
HUMBERT Dominique	Chef d'équipe maintenance
COUR Alexandre	Chef d'équipe exploitation VDD Sud
BIGNET Gérard	Chef d'équipe entretien Dôle
PAOLI Claude	Chef d'équipe d'exploitation Montbéliard Sud
NICOLAS Jérôme	Chef d'équipe MSL VDD Nord
PELLIER Aimé	Agent de maintenance